



Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

1^{er}-3 et 5 mars 2021

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
coordination des programmes statistiques

Rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies sur la coordination au sein du système statistique des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2020/211 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies. Dans le présent rapport, le Comité présente les travaux qu'il mène dans le domaine de la coordination dans le système des Nations Unies, en particulier les activités entreprises en application de la résolution 2020/5, dans laquelle le Conseil l'a notamment prié « de renforcer plus efficacement la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies, en s'inspirant des travaux de la Commission de statistique et en les appuyant ». Des propositions y sont formulées sur la manière d'améliorer davantage la coordination. La Commission est invitée à donner des conseils sur la teneur et les priorités du programme de travail du Comité. Les mesures que la Commission est invitée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

* [E/CN.3/2021/1](#).



Rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies sur la coordination au sein du système statistique des Nations Unies

I. Contexte

1. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies regroupe les services de statistique des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions spécialisées des Nations Unies et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, y compris des commissions régionales, chargés notamment de produire des statistiques internationales officielles dans le respect des principes régissant les activités statistiques internationales.

2. Officiellement créé par la décision 45/112 de la Commission, le Comité a tenu sa première réunion officielle le 10 septembre 2014, en marge de la vingt-quatrième session du Comité de coordination des activités de statistique, à Rome. Il a présenté des rapports à la Commission à ses sessions de 2017 (E/CN.3/2017/29) et de 2020 (E/CN.3/2020/5). Dans le rapport de 2020 figurait en outre la liste complète des membres actuels, à l'annexe I, le mandat du Comité, à l'annexe II, et un historique plus détaillé des activités de coordination au sein du système des Nations Unies, à l'annexe III.

3. Le Comité, qui tient deux sessions officielles par an, délègue ses travaux à des équipes spéciales. Deux Coprésidents dirigent les travaux du Comité¹, actuellement Angela Me, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et Steve MacFeely, de la CNUCED. C'est la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat qui assure le secrétariat du Comité. Des informations sur les travaux du Comité sont disponibles sur sa page Web publique, hébergée sur le site Web de la Division de statistique².

4. Le Comité des statisticiens en chef collabore étroitement avec le Comité de coordination des activités de statistique, auquel tous ses membres appartiennent et qui rassemble également les organisations internationales, régionales et supranationales ne faisant pas partie du système des Nations Unies autour de questions et de problématiques plus générales touchant le système statistique mondial dans son ensemble (voir E/CN.3/2021/6).

5. Le système statistique des Nations Unies, que l'on peut décrire simplement comme l'ensemble de toutes les unités statistiques du système des Nations Unies, s'est considérablement développé, reflétant ainsi la complexité croissante des aspects de développement dont s'occupe l'ONU et prouvant qu'il est indispensable de disposer d'informations statistiques solides pour pouvoir œuvrer en faveur du développement dans le monde.

¹ Jusqu'en 2020, le Comité était dirigé par un seul président. Le Comité et son président ayant vu leur charge de travail augmenter, le mandat du Comité a été modifié à la session d'automne de 2020 pour qu'il prévoie un deuxième coprésident. À la même session, Steve MacFeely a été élu second Coprésident (auxiliaire). La dernière version du mandat est disponible sur le site Web du Comité, à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/unsystem/documents/TOR-final.pdf>.

² Voir <https://unstats.un.org/unsd/unsystem/>.

II. Résolution 2020/5 du Conseil économique et social, sur le renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies

6. Dans sa décision 51/104, la Commission de statistique a constaté que le rôle des unités statistiques dans le système des Nations Unies s'était considérablement élargi du fait des exigences en matière de données liées aux objectifs de développement durable, et réaffirmé qu'il était nécessaire d'améliorer la coordination du système statistique des Nations Unies afin de renforcer la voix de la communauté statistique dans le dialogue avec les décideurs, de réduire la charge de travail que représente la communication des données et d'éliminer la disparité des données dans l'ensemble du système des Nations Unies, de mieux intégrer les activités de renforcement des capacités du système des Nations Unies au niveau des pays, de travailler de concert pour mettre au point des méthodes, en particulier pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et de moderniser le système statistique des Nations Unies. Elle a par ailleurs souligné que, dans un système fortement décentralisé, les investissements dans un mécanisme de coordination efficace pouvaient et devaient conduire à des gains d'efficacité à long terme.

7. Le 18 juin 2020, sur recommandation de la Commission, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2020/5, sur le renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies. Dans cette résolution, il a notamment prié la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, qui assure le secrétariat du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, de concourir à l'action de coordination de la Commission de statistique ainsi qu'aux activités connexes du Comité, en envisageant de mener une série d'activités qui pourraient s'articuler, entre autres, à la conduite d'activités bien coordonnées, y compris l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action pour le programme statistique des Nations Unies assortis d'objectifs et d'indicateurs de résultats permettant de suivre l'évolution de la gouvernance statistique des Nations Unies vers un système statistique des Nations Unies renforcé et efficace, qui seraient examinés par la Commission de statistique. Il a également expressément demandé de moderniser et de mieux coordonner la collecte des données et le renforcement des capacités et d'améliorer la communication et l'intégration avec la communauté géospatiale et avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, plus haute instance de coordination du système des Nations Unies, qui rassemble les responsables de 31 organismes sous la présidence du Secrétaire général³. Il a décidé que toutes les activités qui pouvaient découler de l'application de la présente résolution devaient être financées au moyen de contributions volontaires.

8. Comme suite à la demande de la Commission et du Conseil, le Comité a mis au point en 2020 un plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies (CEB/2020/1/Add.1), qui vise à améliorer les données des organismes des Nations Unies et la coordination, à l'échelle du système, en matière d'assistance statistique aux États Membres. Le texte du Plan d'action est disponible comme document de référence de la Commission. Le Plan d'action vise en outre à promouvoir l'innovation en matière de données et de produits statistiques des Nations Unies dans le cadre des deux rôles joués par les entités des Nations Unies dans ce domaine, à savoir : a) soutenir le développement des systèmes statistiques nationaux, ce qui aide les pays à produire des données et des statistiques adaptées à leurs besoins ; b) fournir des données et des statistiques régionales et mondiales faisant autorité pour aider la communauté internationale à

³ Voir <https://www.unsystem.org/content/ceb>.

répondre en temps utile aux besoins en matière de politiques à l'échelle régionale et aux nouveaux besoins.

9. Le Plan d'action répond à trois objectifs : a) créer des solutions nouvelles et adaptées au contexte actuel en matière de données ; b) prendre en compte les nouveaux besoins ; c) fournir aux États Membres un appui coordonné et novateur. Chacun des objectifs du Plan est assorti de cibles et d'informations détaillées sur les mesures envisagées pour les atteindre. Les entités les plus à même d'assumer la responsabilité de la réalisation de ces objectifs sont désignées, un calendrier est fourni et des suggestions sont faites concernant les ressources existantes qui peuvent appuyer chaque mesure. Les risques et possibilités associés sont également recensés.

10. Le Plan d'action a été examiné et approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat à sa première session ordinaire de 2020, le 14 mai 2020.

11. Notant que les données représentent un atout stratégique pour le système des Nations Unies, le Secrétaire général et son comité exécutif ont approuvé le 16 avril 2020 la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, qui entend renforcer les capacités en matière de données, de technologies numériques et d'innovation dont l'Organisation a besoin pour accomplir sa mission au XXI^e siècle. Cette stratégie définit un projet d'écosystème de données qui optimise la valeur du capital de données des Nations Unies pour le bénéfice de l'Organisation et des parties prenantes qu'elle sert, qui répertorie notamment des objectifs de haut niveau, des principes, des axes de travail fondamentaux et des initiatives concrètes en matière de données à l'échelle du système. Le Secrétaire général y souligne que l'amélioration de la manière dont l'Organisation des Nations Unies collecte, traite, utilise et diffuse les données devrait être une préoccupation stratégique au niveau de tous les piliers du système des Nations Unies, de l'ensemble des programmes et opérations et à tous les niveaux des entités du système⁴. Le Plan d'action fait également partie intégrante de la Stratégie d'exploitation des données. Par conséquent, certains objectifs clefs du Plan d'action, tels que la transformation du portail statistique⁵ en vue de renforcer la position du système des Nations Unies en tant que principal fournisseur de données et de statistiques mondiales, la création de centres de gestion des connaissances et la collaboration en matière de données et de statistiques coïncident parfaitement avec les objectifs de la Stratégie d'exploitation des données.

III. Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies : priorités et programme de travail du Comité

12. Dans le cadre de son mandat de coordination des activités statistiques du système des Nations Unies et afin de s'employer à réaliser ses objectifs dans les temps, le Comité a décidé, lors de sa session du 9 septembre 2020, de commencer à travailler sur les domaines prioritaires définis dans le Plan d'action. On trouvera dans les paragraphes ci-dessous une présentation des quatre priorités choisies, des acteurs clefs et des premières mesures prises.

Cible 2.1 : Dans le cadre d'une initiative centrale à l'échelle du système des Nations Unies, transformer le portail data.un.org en un point de référence unique pour les données du système des Nations Unies afin de renforcer la position du système des Nations Unies en tant que principal fournisseur de

⁴ Voir <https://www.un.org/en/content/datastrategy/>.

⁵ Voir <https://data.un.org>.

données et de statistiques mondiales (entité chef de file : Division de statistique ; entités d'appui : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de la coordination des affaires humanitaires et Fonds des Nations Unies pour la population)

13. La Division de statistique, en tant qu'entité chef de file et hôte de *UNdata*, a examiné les arrangements, l'infrastructure technique et les compétences nécessaires pour permettre une approche globale et intégrée de la présentation et de la diffusion des données et métadonnées statistiques et des données connexes aux différents groupes d'utilisateurs. La Commission sera saisie du rapport sur la présentation et la diffusion des données et des métadonnées (E/CN.3/2021/17), dans lequel le Secrétaire général propose des modalités d'application de la Stratégie d'exploitation des données pour ce qui concerne les données et métadonnées statistiques et les visualisations connexes, y compris la création d'une base mondiale de données de référence des Nations Unies reposant sur des normes d'interopérabilité modernes et un mécanisme coordonné de gestion des données. Ce rapport comportera des points sur lesquels la Commission sera appelée à se prononcer, notamment la création d'un mécanisme d'experts interorganisations destiné à élaborer et mettre en service un nouveau portail de données des Nations Unies et à examiner et mettre à jour régulièrement les données et métadonnées, et l'approbation du mandat proposé.

Cible 2.2 : Promouvoir, au sein et en dehors du système des Nations Unies, l'acquisition d'une culture des données et fournir des éléments probants à l'appui des politiques et programmes des Nations Unies (entité chef de file : CNUCED ; entités d'appui : Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour le développement et Organisation international du Travail)

14. L'équipe spéciale chargée de l'acquisition d'une culture des données a commencé à collaborer étroitement avec l'École des cadres du système des Nations Unies. Une première série de propositions a été présentée et examinée en vue de mettre en place à l'École des cadres des modules de cours sur l'exploitation et le traitement des données, à l'intention personnel des Nations Unies. Des précisions viendront bientôt étoffer ces propositions. Les programmes des modules devraient être approuvés au début de 2021, après quoi débutera le travail d'élaboration des contenus.

Cible 2.3 : Intégrer l'analyse prédictive, notamment la prévision et la prévision immédiate, dans les données et/ou les programmes statistiques du système des Nations Unies afin de garantir la fourniture d'informations en temps utile pour faire face aux nouveaux problèmes (entité chef de file : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; entités d'appui : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

15. Les travaux dans ce domaine ont débuté en février 2020 avec l'atelier technique sur la prévision immédiate dans les organisations internationales, organisé par la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel⁶. Cette dernière s'est vu confier la gestion du réseau établi dans le sillage de l'atelier, réseau auquel participent également la CNUCED, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ce réseau aura pour activités prioritaires l'échange du savoir-faire et des enseignements tirés de l'application des méthodes de prévision et de prévision immédiate, la diffusion des estimations obtenues grâce à ces méthodes et l'application de ces techniques dans le contexte des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Il aura également pour

⁶ Voir <https://unctad.org/meeting/ccs-un-technical-workshop-nowcasting-international-organizations>.

tâche d'évaluer l'intégration des produits de la prévision immédiate dans les principaux rapports sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable et d'organiser une activité de formation ouverte à tous les organismes sur les applications possibles des méthodes de prévision immédiate dans le contexte des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

Cible 3.2 : Appuyer la conception et l'exécution d'un programme de développement des capacités statistiques nationales, au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, grâce à une coordination régionale (entité chef de file : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; entités d'appui : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Europe, Organisation internationale du Travail et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

16. L'équipe spéciale chargée de cette question s'est réunie pour examiner les attentes, le champ d'application et les activités possibles. Elle a déterminé qu'il importait de faire coïncider les activités avec les initiatives qui avaient des objectifs analogues, y compris la mise en œuvre des réformes du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional et l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargée de la collecte et de la communication de données axées sur des pays. Elle a étudié la possibilité de mener un projet pilote dans certains pays pour mettre à l'épreuve différentes options de conception et d'exécution.

17. Outre les travaux menés sur les quatre priorités décrites ci-dessus, le Comité a poursuivi ses activités de coordination dans les domaines ci-dessous.

Mesure 1.1.4 : Renforcer le lien entre les systèmes statistique et géospatial des Nations Unies, notamment en créant un réseau rassemblant des membres du personnel des Nations Unies qui utilisent des informations géospatiales pour produire et diffuser les données et les statistiques des Nations Unies, et dispenser une formation appropriée au personnel des Nations Unies

18. Le Comité a engagé une coopération avec le Réseau géospatial des Nations Unies – une coalition d'entités du système des Nations Unies qui participent à la gestion de l'information géospatiale⁷ – qui a depuis été élargie à l'ensemble du Comité de coordination des activités de statistique. Leur première collaboration prendra la forme d'un atelier, prévu pour le début de 2021, ayant pour objectif de doter les organisations internationales des moyens nécessaires pour renforcer concrètement l'intégration et l'interopérabilité entre les applications géospatiales et les statistiques (voir aussi E/CN.3/2021/6, par. 15 à 17).

Cible 3.3 : Appuyer la conception et l'exécution d'un programme de développement des capacités statistiques nationales, au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, grâce à une coordination mondiale.

19. Le Comité a également établi le contact ou renforcé les échanges avec deux grands groupes ou bureaux, à savoir le Réseau géospatial des Nations Unies et la Section des politiques et de l'innovation du Bureau de la coordination des activités de développement (Groupe des Nations Unies pour le développement durable). Des représentants de la Section des politiques et de l'innovation ont assisté aux sessions du Comité en 2020 et tenu celui-ci informé de leurs efforts visant à renforcer les capacités des responsables des données au moyen de webinaires, et du rôle des nouvelles plateformes de collaboration régionales. Le lancement officiel du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens à l'occasion du Forum

⁷ Voir <https://ggim.un.org/UN-GGIM-Thematic-Groups/>.

mondial des Nations Unies sur les données (voir [E/CN.3/2021/3](#), par. 38 à 40) offre au Comité et à ses membres de nouvelles perspectives de coopération.

IV. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

20. La Commission, prenant également en considération les rapports précédents sur cette question, est invitée à prendre les mesures suivantes :

a) Accueillir avec satisfaction le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies et le considérer comme une preuve de la détermination du système des Nations Unies à renforcer la coordination des activités liées aux statistiques et aux données dans le système et à les moderniser, et prier le Comité de faire de son application une priorité ;

b) Se prononcer sur l'adéquation entre le Plan d'action et les dispositions de la résolution [2020/5](#) et conseiller le Comité sur les domaines prioritaires et d'éventuels ajustements ;

c) Donner des orientations générales sur les travaux du Comité.
